

Le DROIT OUVRIER

DROIT DU TRAVAIL - PRUD'HOMIE - SÉCURITÉ SOCIALE

Sommaire

DOCTRINE

Caroline Decleir : La ligne blanche de l'inspecteur du travail.

Josépha Dirringer : Bienvenue dans l'ère du dialogue social : de nouvelles règles pour une nouvelle logique.

Stéphane Michel : Les incertitudes liées à la nouvelle durée de la période d'essai applicable au contrat d'apprentissage.

DOCUMENT

Protection des lanceurs d'alerte : un dispositif à instaurer.

JURISPRUDENCE

Voir notamment

La constitution de partie civile du CHSCT à l'épreuve du Code de procédure pénale : une avancée nécessaire et salvatrice.

Cour d'appel de Paris 26 novembre 2015 – Note Jérôme Borzakian (p. 74)

Quand le juge prud'homal «fait du Macron» avant l'heure : nullité des jugements non motivés en matière de discrimination syndicale.

Cour d'appel de Paris 1er avril 2015 – Note Daniel Boulmier (p. 79)

L'agonie du co-emploi.

Cour d'appel de Nîmes 15 avril 2014 ; **Cour de cassation (Ch. Soc.) 10 décembre 2015** ; **Cour d'appel de Montpellier 29 septembre 2015** – Note Alain Ottan (p. 89)



Doctrine

La ligne blanche de l'inspecteur du travail par Caroline Declair , Inspectrice du Travail.....	49
DROIT DISCIPLINAIRE – Règlement intérieur – Tests salivaires – Atteinte aux droits des personnes – Licéité – Conditions – Soumission au secret médical – Insuffisance de fiabilité.	
COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE (7^{ème} ch.) 21 août 2015	53
Bienvenue dans l'ère du dialogue social : de nouvelles règles pour une nouvelle logique par Josépha Dirringer , Maître de conférences à l'Université Rennes-I	56
Les incertitudes liées à la nouvelle durée de la période d'essai applicable au contrat d'apprentissage par Stéphane Michel , Maître de conférences en droit privé à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, membre de l'IDP (EA 1384)	66

Document

Protection des lanceurs d'alerte : un dispositif à instaurer	70
--	----

Jurisprudence

CHSCT – Accident dans l'entreprise – Constitution de partie civile – Recevabilité (oui).	
COUR D'APPEL DE PARIS (Chambre de l'instruction – P.7) 26 novembre 2015	74
Note Jérôme Borzakian , Avocat au Barreau de Paris	77
CONSEIL DE PRUD'HOMMES – Litige sériel (onze affaires) – Jugements rendus le jour même de l'audience prud'homale – Motivation identique et inexistante – Débouté de la demande de reconnaissance de discrimination syndicale – Appel – Défaut de motivation constituant une violation de l'article 455 CPC – Nullité des jugements – Pouvoir d'évocation de la Cour d'appel – Panel de comparaison – Décrochage de salaire à compter de l'engagement syndical – Comparaisons de l'employeur inopérantes – Entretiens d'évaluations ne permettant pas d'établir les insuffisances reprochées au salarié – Discrimination syndicale (oui) – Recevabilité de l'action syndicale (oui).	
CONTRAT DE TRAVAIL – Obligation de sécurité de résultat – Exposition à l'amiante – Défaut de protections individuelles et collectives – Manquement établi – Indemnisation.	
COUR D'APPEL DE PARIS (Pôle 6 – Ch. 9) 1^{er} avril 2015	79
Note Daniel Boulmier , Maître de conférences à l'Université de Lorraine	84
DROIT DISCIPLINAIRE – Règlement intérieur – Défaut de formalités de publicité – Modalités de contrôle, sous conditions, de l'alcoolémie – Salarié sous l'emprise d'un état alcoolique – Licenciement pour faute grave – Inopposabilité des dispositions – Absence de cause réelle et sérieuse.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 novembre 2015	86
Note	87
INAPTITUDE – Visite médicale de reprise – Recherches de reclassement – Point de départ – Deuxième examen confirmant l'inaptitude – Convocation à un entretien préalable à un licenciement expédiée le jour même de la visite médicale – Licenciement privé de cause réelle et sérieuse.	
COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 4 novembre 2015	87
Note Michel Desrués , Défenseur syndical, Rennes	88

LICENCIEMENT POUR MOTIF ECONOMIQUE – Appréciation du motif économique et de la contribution au PSE – Co-emploi – Confusion d'intérêts, d'activités et de direction entre la société-mère et la filiale – Caractérisation – Coordination des actions économiques entre les sociétés d'un groupe et état de domination économique – Eléments inopérants – Immixtion dans la gestion économique et sociale – Recherche nécessaire.

Première espèce :

1) COUR D'APPEL DE NÎMES (ch. soc.) 15 avril 2014	89
2) COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 10 décembre 2015	95

Deuxième espèce :

COUR D'APPEL DE MONTPELLIER (2^{ème} ch.) 29 septembre 2015	96
Note Alain Ottan , Avocat au Barreau de Montpellier	97

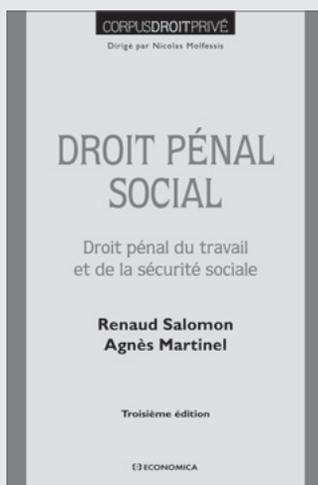
PROTECTION DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL – Licenciement pour motif économique – Autorisation administrative – Appréciation de l'existence d'une situation de co-emploi au sein du groupe – Silence de l'administration – Compétence judiciaire.

COUR DE CASSATION (Ch. Soc.) 30 septembre 2015	100
Note Jean-Pierre Bougnoux , Avocat au Barreau d'Angers	100

DROIT PÉNAL SOCIAL

Droit pénal du travail et de la sécurité sociale (3^{ème} édition)

Renaud SALOMON et Agnès MARTINEL



ISBN : 978-2-7178-6865-4 – 69 euros

Depuis deux siècles, la conjugaison de l'essor démographique, des progrès accélérés de la technologie et de la Révolution industrielle a conduit à la mise en place d'un statut social protecteur de l'Homme. S'est ainsi développé, en marge du droit du travail et du droit de la sécurité sociale, un droit répressif en matière sociale.

Cantonné à l'origine à la protection individuelle du travailleur, le droit pénal du travail a connu une inflation législative considérable, à la faveur d'une politique tendant non seulement à la promotion des droits collectifs dans l'entreprise (entrave à la constitution et au fonctionnement des institutions représentatives du personnel) et des droits individuels du salarié (harcèlement, discriminations...), mais encore à la protection de l'emploi (travail illégal, fraude au détachement des travailleurs dans l'Union européenne...).

De son côté, a émergé depuis 1945 un droit pénal de la sécurité sociale, autour de la protection de ses ressources, constituées par les cotisations, et de ses dépenses, représentées par ses prestations.

Depuis longtemps sont soulignés les liens étroits unissant ces deux branches du droit pénal, constitutives d'un « droit pénal social », déjà consacré par certains États membres de l'Union européenne.

L'objectif de cet ouvrage est de présenter, à la lumière de la jurisprudence judiciaire, administrative et constitutionnelle la plus récente et de la dernière loi de financement de la sécurité sociale pour 2016, ces règles de droit pénal du travail et de droit pénal de la sécurité sociale, considérées comme deux volets complémentaires et indissociables du droit pénal de l'entreprise.

Renaud SALOMON, docteur en droit, après avoir été conseiller référendaire à la Cour de cassation, à la chambre commerciale, puis à la deuxième chambre civile, est premier vice-président adjoint au tribunal de grande instance de Paris. Professeur associé à l'université de Paris-est (Paris XII), il est codirecteur du Master 2 Pratique du droit pénal des affaires. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et chroniques en droit pénal de l'entreprise, et notamment d'une chronique de droit pénal social.

Agnès MARTINEL, après avoir exercé successivement les fonctions de conseiller référendaire à la chambre sociale et à la deuxième chambre civile de la Cour de cassation, puis de maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État, est conseillère à la Cour de cassation à la deuxième chambre civile. Auteure de nombreuses chroniques en droit social, elle est coauteure de la même chronique de droit pénal social.

Connectez-vous au site du Droit Ouvrier, vous y trouverez de nombreux renseignements utiles :
articles en libre consultation, annonces de colloques et débats, etc.

<https://sites.google.com/site/droitouvrier>